

**BULLETIN D'INFORMATIONS de la**  
**Fondation Ligue française des droits de l'animal**  
**N° 52. Janvier 2007**



*Message du président*

Dans l'action quotidienne que conduisent les associations en faveur de l'animal et en faveur de la nature, les satisfactions sont rares, et la disproportion est considérable entre les innombrables efforts dépensés et les maigres résultats obtenus.

Il est un progrès, pourtant, auquel notre Fondation a fortement contribué: c'est l'évolution des mentalités à l'égard de l'animal que l'on observe aujourd'hui dans notre société. Longtemps moqué, ridiculisé, rejeté, le concept de "droit" de l'animal est actuellement entré dans le langage courant, même s'il est encore discuté, et à la notion d'une "protection" de l'animal se substitue peu à peu celle du "respect" qui lui est dû. Cela est bien plus important qu'il semble à première vue.

En effet, si "protéger" se limite trop facilement à ce que l'homme veut bien accorder à l'animal en se pliant à quelques devoirs envers lui, "respecter" l'animal oblige à prendre en considération sa nature d'être vivant, sa sensibilité, la vie dont il est porteur. Cela nous conduit à agir conformément à ses besoins vitaux et comportementaux, et non selon notre gré, notre bon (ou mauvais) vouloir, ou encore nos projections anthropomorphiques. Bien que notre Ligue agisse à l'écart des éclats médiatiques, son influence a très probablement été considérable grâce à son activité permanente de réflexions, d'informations, et de propositions, avec ses colloques, ses dossiers, ses publications et ses ouvrages. Comme en témoignent tous les sondages, ce changement des mentalités et des attitudes est une réalité chez nos concitoyens, qui se disent de plus en plus préoccupés par la condition animale et la sauvegarde des espèces. Mais cette évolution ne semble pas avoir atteint les politiques et les pouvoirs gouvernementaux. Des exemples?

Le public se déclare très largement favorable au bien-être de l'animal d'élevage, mais le gouvernement vient de faire capoter le projet de directive européenne sur l'élevage des poulets.

La Communauté européenne a proposé un plan ambitieux visant à améliorer le bien-être des animaux, plan approuvé par ailleurs par le parlement européen, mais notre gouvernement a pris une part active au rejet de ce projet.

Les Français demandent l'élimination de l'animal en recherche cosmétologique, mais il y a peu, le gouvernement a tenté de s'opposer au texte européen qui entrera prochainement en application.

Les chasseurs ne représentent que 2,3% des Français, mais **202 députés sur 577, soit 35 %**, sont inscrits au Groupe chasse constitué au sein de l'Assemblée; et, sauf erreur, le gouvernement en 2005 a subventionné la chasse à hauteur de 23 millions d'euros, pour éviter une augmentation du prix du permis. En majorité, les Français sont révoltés par les mauvais traitements et les sévices, mais l'Assemblée nationale, l'an dernier, a déclaré par la loi que le gavage des canards et des oies est un fait culturel honorable, et 56 députés soutiennent activement la corrida.

Bref, quant à l'attention portée à l'animal, il y a complet désaccord entre les citoyens et ceux qui les gouvernent, ou ceux qui ont été élus pour les représenter. Pourquoi donc? Défaut de discernement, de bon sens? Il serait étonnant que nos dirigeants soient dépourvus de ce que possèdent leurs dirigés. Pensons plutôt à leur manque de résistance aux pressions tentatrices de puissants lobbies socio-économiques. Ce qui au passage, constitue une explication mais pas une excuse...

Lors des quatre élections présidentielles passées, notre Ligue a interrogé les candidats à la Présidence sur quelques grands sujets concernant l'animal. Nous allons à nouveau intervenir dans la campagne, en nous limitant à ce qui est du niveau, du domaine et du rôle de la Présidence.

Nous n'aurons pas à chercher très loin les sujets à évoquer: il va hélas suffire de répéter les demandes présentées aux présidentielles de 1981, 1988, 1995 et 2002, et qui n'ont pas été satisfaites, malgré les promesses que nous avons reçues. Dans la course électorale déjà commencée avant l'heure, les politiques se pressent au portillon pour signer le "pacte écologique" de Nicolas Hulot, axé sur le développement durable. Les premiers à se précipiter sont souvent ceux qui montraient le plus d'indifférence voire de mépris pour les préoccupations écologiques: cela signifierait-il une conversion soudaine? On peut légitimement en douter. Mais enfin, certaines promesses vont devoir être tenues.

Fions nous à l'adage qui veut qu'à force de taper sur un clou, il finit par s'enfoncer dans les bois même les plus durs. Espérons donc que notre intervention réveille ou éveille enfin les consciences, et engage pleinement le futur(e) élue à l'Elysée à prendre des décisions fondamentales qui enfin changeront en profondeur notre conduite à l'égard de l'animal. C'est le principal et le meilleur des souhaits que l'on puisse formuler en début de cette année, dont l'importance justifie le volume exceptionnel accordé à ce premier Bulletin de 2007.

*Jean-Claude Nouët*



Non, hélas, ce n'est pas en France, mais en Grande-Bretagne, où le Révérend Professeur Andrew Linzey a réussi à fonder à Oxford un Centre de hautes études sur l'éthique et les animaux. Plus de cent universitaires de dix pays ont accepté de devenir « conseiller » du Centre, parmi lesquels notre président, le président de notre Ligue. L'un des principaux et des plus urgents sujets de recherche du Centre est la relation entre la maltraitance de l'animal et la violence entre les hommes. La LFDA est particulièrement bien placée en ce domaine : ce lien se trouve explicitement inscrit dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'animal (1978) « Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux ». De plus, le prochain colloque qu'organise notre Ligue en octobre 2007 a précisément pour titre *homme et animal : de la douleur à la cruauté*. Lors de la cérémonie d'inauguration du Centre d'Oxford, le Pr Linzey a déclaré « Le fait que les animaux soient reconnus par la législation européenne en tant qu'êtres sensibles est significatif ».

Chez nous, hélas, alors que Mme Suzanne Antoine avait remis au ministre de la justice Dominique Perben un rapport recommandant que le code civil intègre la définition de l'animal comme être sensible, le nouveau ministre Pascal Clément a rapidement fait savoir que le sort de l'animal ne l'intéressait pas.

*Jean-Jacques Barloy*



## Ces « frontières » qui irritent

Décidément, l'ouvrage de la LFDA *Humanité, animalité : quelles frontières ?* arrive à point. En effet, la polémique sur ce sujet bat son plein. Le 25 août, *Le Monde* publie sous la plume de Jean-Yves Nau un article intitulé « La bête humanisée », selon lequel jeter des ponts entre l'animal et l'homme pourrait constituer « une nouvelle forme de régression collective ». Le 9 septembre, dans le même journal, la philosophe Élisabeth de Fontenay réplique avec énergie sous le titre « Les droits des animaux ne sont pas réactionnaires » ; elle montre que l'éthologie pourrait être « une quatrième blessure narcissique » pour l'espèce humaine, après celles que lui ont infligées Copernic, Darwin et Freud.

Un professeur de psychologie clinique, Pacal-Henri Keller publie dans *Libération* (24 novembre), sous le titre « On n'est pas des bêtes », un plaidoyer en faveur du fossé entre l'homme et l'animal. Le fait que les animaux ne regardent pas dans les yeux est l'un de ses principaux arguments...En réponse opposée, l'article du vice président de la LFDA Georges Chapouthier « Tous cousins des chimpanzés » publié dans *Libération* (8 janvier 2007) précise qu'il n'y a aucune rupture vraie entre l'homme et ses proches parents animaux et que s'il existe un mode d'être de l'homme qui lui soit propre, « le mode savant », celui-ci lui donne une responsabilité certaine : celle de respecter ses semblables et les animaux qui comme lui sont sensibles à la douleur et ressentent la souffrance. Il faut signaler aussi l'article de Gary L. Francione « Pour l'abolition de l'animal-esclave » publié dans *Le Monde diplomatique* (août). Cet auteur dirige, dans une université du New Jersey, un enseignement sur les droits des animaux. On est bien loin de cela en France ! Pour preuve, dans le *Nouvel Observateur* (4 janvier 2007), Michel de Pracontal, qui ne conteste pas que les animaux puissent penser et se transmettre une culture, ne peut accepter l'idée que l'on puisse reconnaître des droits juridiques aux animaux, car selon lui des droits s'accompagnent nécessairement de devoirs. Ah bon ? Depuis quand les nourrissons humains et les handicapés mentaux, qui ont bel et bien des droits, auraient-ils des devoirs ? Ce sont leurs représentants légaux, juridiquement responsables, qui ont le devoir de faire respecter leurs droits. Il serait logique que les droits des animaux, qui ne sont évidemment pas les mêmes que les droits de l'homme, soient défendus par des hommes en capacité de les représenter légalement.

*Jean-Jacques Barloy et Thierry Auffret Van Der Kemp*

## Action LFDA



## Tribune pour l'animal : une première dans une Grande Ecole !

La Fondation LFDA se réjouit de la naissance (déclarée en novembre 2007), au sein de l'Institut des sciences politiques, d'une association baptisée « Tribune pour l'animal ». Elle est destinée à faire connaître aux étudiants de Sciences-Po l'état des relations entre l'homme et les autres espèces animales, et les questions philosophiques, éthiques, juridiques, politiques, biologiques, économiques et sociologiques qui s'y rattachent. La « Tribune pour l'animal » (TPA) organisera notamment des cycles annuels de 5 à 6 conférences <sup>(1)</sup>, invitant des juristes, des philosophes, des scientifiques, des historiens, des responsables associatifs à s'exprimer et à débattre avec les étudiants.

Si la Fondation a évidemment apporté tout son soutien à la création de cette association qu'elle peut qualifier de filleule, une juriste, fidèle donatrice de notre Fondation, Marie - Noëlle Sénes , et un jeune diplômé de Sciences- Po, Jocelyn - Pierre Rosaz <sup>(2)</sup> en sont les vrais parents.

Dès le jour même de l'ouverture des votes, « Tribune pour l'animal » a recueilli les 60 voix de soutien qui lui étaient nécessaires pour être reconnue par l'administration de ce prestigieux Institut : une belle démonstration de l'intérêt des étudiants de Sciences Po pour l'animal et de la force de conviction des fondateurs de TPA. Il convient de souligner que c'est la première fois en France qu'une telle association est créée au sein d'une grande école. Cette création revêt une grande importance : enfin de futurs cadres administratifs et décideurs de la France vont être, en direct et dans leur école, sensibilisés et informés sur la condition animale et les évolutions éthiques et réglementaires auxquelles notre Fondation consacre tous ses efforts.

En attendant, bonne et heureuse année 2007 à « Tribune pour l'animal » et nos meilleurs vœux à tous les donateurs et les bénévoles qui, avec générosité et fidélité, soutiennent et font vivre notre Fondation en l'aidant à répandre son esprit, à déployer ses actions d'information et d'éducation et à faire connaître ses réflexions éthiques et ses propositions juridiques.

**Thierry Auffret Van Der Kemp**

<sup>(1)</sup>. Le président et le vice président de la LFDA ont été invités par TPA à prononcer la conférence inaugurale, « Humanité, animalité : vers une nouvelle éthique ? », le 6 mars prochain.

<sup>(2)</sup>. cf Bulletin LFDA n° 51.

## Action LFDA



### **Pandémie et attitude éthique envers les animaux**

#### **Un groupe de réflexion et une communication à un colloque**

Dans le contexte de la seconde étape du plan de lutte gouvernemental contre une éventuelle pandémie grippale, le Délégué Interministériel à la Lutte contre la Grippe Aviaire (DILGA), le Professeur Didier Houssin, Directeur général de la Santé au Ministère de la santé et des solidarités, a souhaité engager une réflexion sur les aspects éthiques y compris ceux concernant les animaux. Aussi, dès avril 2006, a-t-il été mis en place un groupe de travail « Attitude envers le monde animal », auquel notre Fondation, représentée par son directeur, a été activement et étroitement associée. Ce groupe de travail, dont le rapporteur était le Docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, Président de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs, Secrétaire général du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral, était présidé et animé par le Docteur Agnès Poirier, inspecteur vétérinaire du Ministère de l'agriculture et chargée de mission auprès la DILGA.

Le groupe de réflexion était amené à travailler, dans le cadre d'un scénario catastrophe mettant en cause non plus une maladie animale en expansion mondiale, une panzootie, mais une crise majeure reposant sur l'éventualité d'une pandémie grippale, affectant des millions de malades humains dans le monde, avec une mortalité très élevée. Le groupe de réflexion a examiné les différentes répercussions de la désorganisation du système de santé, de la vie sociale et économique et de la paralysie partielle de services essentiels nécessaires au fonctionnement de la société, sur les animaux de rente, les animaux de compagnie, les animaux de laboratoire, les animaux sauvages captifs et les animaux sauvages du milieu naturel.

L'ensemble des réflexions et des recommandations du groupe de travail a fait l'objet d'une communication présentée par son rapporteur, le Dr Kieffer lors du 1<sup>er</sup> colloque national « Ethique et Pandémie grippale » du 15 septembre 2006 organisé au Ministère de la santé et des solidarités. Plusieurs éléments d'information importants doivent être en préliminaire rappelés.

### ***Les oiseaux d'abord victimes de l'homme***

Aucun cas d'adaptation du virus H5N1 de l'influenza aviaire à l'homme n'a été scientifiquement confirmé.

Les oiseaux ont été les premières victimes de ce virus avec des centaines de millions de morts ces dernières années dans le monde non pas tant par la maladie, mais surtout par destruction des élevages contaminés et la mortalité engendrée par les effets néfastes (picage, cannibalisme, aspergillose) du confinement imposé à des volailles saines habituellement élevées en plein air ; cette dernière disposition révèle là un conflit entre l'application de mesures de biosécurité sanitaire et le respect des normes de bien-être chez des animaux élevés en plein-air. Les oiseaux sont également victimes de l'homme qui les rend coupables de transmission à d'autres espèces animales et qui vit dans la crainte de sa propre contamination. Une pression médiatique forte peut, comme on l'a vu, conduire à des excès dans les comportements de défiance irraisonnée non seulement vis-à-vis à des oiseaux d'élevage mais aussi des oiseaux sauvages migrateurs et non migrateurs, voire des oiseaux des villes et des animaux de compagnie (oiseaux d'ornement et même chats). Une éthique de l'information écartant tout sensationnalisme au profit de la rigueur scientifique et de la pédagogie est donc primordiale.

L'hypothèse selon laquelle les oiseaux sauvages migrateurs auraient joué un rôle majeur dans la panzootie est aujourd'hui pratiquement abandonnée. La seconde campagne de dépistage du virus H5N1 sur les oiseaux sauvages, lancée en septembre 2006 par la FAO, le Cirad et Wetlands à l'occasion des migrations automnales d'oiseaux du Nord vers le Sud et portant sur 8500 oiseaux prélevés, n'a toujours pas détecté dans l'ensemble des zones africaines, européennes, turques, iraniennes et jordaniennes étudiées, la présence d'oiseaux sauvages porteurs sains du virus. La précédente campagne, menée en 2005 sur 5 000 oiseaux sauvages prélevés dans 14 pays africains, n'avait elle aussi rien relevé d'anormal. Il en va de même pour la campagne lancée depuis avril 2006 par les USA et portant sur 13 000 oiseaux prélevés, notamment en Alaska.

En France, le risque d'épizootie par le virus H5N1 est aujourd'hui (enfin !) qualifiée de « négligeable » par les autorités françaises. Ce sont les conditions d'élevage et d'entretien des volailles particulièrement précaires en Asie qui ont favorisé le développement de l'influenza aviaire et sa transmission exceptionnelle <sup>(1)</sup> à l'homme, dans un contexte de promiscuité extrême et répétée avec les volailles. L'assistance sanitaire, les vaccins et le maillage vétérinaire faisant cruellement défaut dans les pays pauvres d'Asie a favorisé le développement d'un virus aviaire hautement pathogène pour les volailles dont la propagation jusqu'à l'Europe et l'Afrique, a été facilitée par l'accroissement récent des élevages intensifs avicoles et accélérée par le commerce et le transport international insuffisamment encadrés et contrôlés.

Il a été regretté qu'il n'ait été que trop tardivement tenu compte des recommandations de l'organisation mondiale de la santé animale, l'OIE, qui, dès le début de l'épizootie asiatique, a déclaré que le meilleur moyen de se prémunir contre le risque de pandémie grippale était de réduire et de contenir l'expansion du virus aviaire circulant dans le monde et donc d'endiguer la maladie à sa source, c'est-à-dire chez les volailles d'élevage.

Au lieu d'apporter leur aide aux pays pauvres, en leur fournissant les moyens de lutte concentrés pour y juguler l'expansion de la maladie animale, les pays riches du Nord, dont la France, ont préféré déployer, avec un investissement financier beaucoup plus coûteux, des moyens de lutte contre une hypothétique pandémie grippale humaine et acheter massivement des stocks de masques de protection, de médicaments antiviraux (Tamiflu) à rapide péremption qui nécessiteront d'être renouvelés fréquemment, aussi longtemps que la pandémie ne se sera pas déclarée. Il s'agit là d'une grave question à la fois éthique et politique en matière de prévention.

Une pandémie due à un virus muté hautement pathogène issu de H5N1, génétiquement réassorti par exemple par recombinaison avec un virus de grippe humaine, devenu adapté à l'homme et entraînant une transmission interhumaine est un des risques évoqués en janvier 2004 par l'OMS. Quelques mutations génétiques du virus H5N1 ont été observées en Asie selon une étude publiée le 16 novembre 2006 par la revue scientifique *Nature*. Mais pour l'heure, aucune des formes de ce virus ne dispose de la « clef moléculaire » adaptée pour infecter les cellules situées en haut de l'appareil respiratoire humain et pour être expulsé par une toux dans l'entourage des personnes infectées. C'est seulement dans ce cas que la maladie deviendrait contagieuse pour l'homme et serait susceptible de déclencher non plus une épizootie mais une épidémie voire une pandémie. Ce scénario, qui ne peut être dans l'absolu tout à fait écarté, n'est cependant pas le plus probable.

A ce titre, d'ailleurs, les résultats, publiés en août, d'une étude expérimentale internationale menée sous l'égide des Centers for Disease Control and Prevention et visant à évaluer les risques d'émergence d'une telle pandémie, confirment que ce risque est à revoir à la baisse. L'expérience a consisté à exposer des furets, (le modèle animal se rapprochant le plus de l'homme pour l'étude expérimentale des transmissions des virus grippaux d'individu à individu), à de nouvelles souches virales hybrides créées in vitro à partir de virus H5N1 de l'influenza des oiseaux et H3N2 de la grippe humaine saisonnière. Ces furets ont été placés dans des cages à proximité plus ou moins grandes de furets non infectés. Les virus H5N1 et les virus hybrides H5N1-H3N2, ne sont pas parvenus à se transmettre entre furets.

<sup>(1)</sup> *Jusqu'à présent c'est au total 266 cas de contamination chez l'homme (par contact massif du virus en profondeur des bronches), dont 76 pour la seule Indonésie, qui ont été enregistrés dans le monde.*

### ***Et si une pandémie se déclarait***

Le groupe de réflexion a considéré toutefois utile d'examiner par anticipation, afin de s'y préparer « à froid » pour mieux y parer « à chaud », les conséquences pour les animaux d'une pandémie humaine qui viendrait à survenir en France (dans un futur plus ou moins lointain qui reste indéterminé). Cette pandémie désorganiserait de façon catastrophique le fonctionnement de la société, quelles qu'en soient d'ailleurs la nature (grippale ou non) et l'origine (aviaire ou d'une autre origine animale ou humaine).

Tous les animaux pourraient se retrouver en situation de crise. Pour preuve voici quelques unes des réflexions majeures citées à ce propos par le Dr Kieffer, rapporteur du groupe de travail, lors de sa communication à ce 1<sup>er</sup> colloque national « Ethique et Pandémie grippale ».

#### ***- Animaux de compagnie***

*Qu'advierait-il si leurs propriétaires se trouvaient dans l'incapacité de s'occuper d'eux ? Une entraide sera nécessaire pour la garde des personnes hospitalisées. Des centres d'accueil de ces animaux devront être mis en place alors que les refuges et fourrières, existant en nombre insuffisant, seront déjà surchargés. Des moyens de capture des animaux errants devront être renforcés.*

Ces missions seront sous la responsabilité des collectivités locales, des directions départementales des services vétérinaires praticiens et probablement des associations de protection animale. Devant les risques de débordement des capacités d'accueil, et de réduction des approvisionnements alimentaires dans les zones urbaines, des euthanasies de compassion devront être organisées afin d'éviter toute souffrance aux animaux.

#### - Animaux de rente

Les problèmes sociaux liés à l'absentéisme pour maladie ou par peur de la maladie permettront-ils aux éleveurs de s'occuper de leurs animaux (traite quotidienne, distribution de nourriture, évacuation du fumier). Une telle situation de crise permettra-t-elle aux transporteurs de bétail et aux professionnels de l'abattage d'être opérationnels pour traiter un grand nombre d'animaux ? Par suite des restrictions de circulation, ne risque-t-on pas de voir les rayons des magasins d'alimentation vides, alors que les animaux resteront bloqués dans les élevages ? La présence de ces animaux immobilisés dans leurs exploitations entraînera rapidement des difficultés d'hébergement et d'alimentation et donc des problèmes de bien-être animal. La question de l'abattage des animaux, afin de leur éviter les souffrances d'une longue agonie de famine, sur les lieux même de l'exploitation, doit être soulevée. Ils devront être collectés et abattus par des moyens les moins stressants possibles en évitant toute souffrance.

Pour les volailles on pourra avoir recours à des camions ou conteneurs ambulants disposant de méthodes d'euthanasie privilégiant le gazage au dioxyde de carbone. Ces mesures permettant la destruction massive de 500.000 volailles par jour sont prévus en France (rappelons que 200 millions de volailles sont élevées en France). Pour les autres animaux, dans la mesure où il sera nécessaire d'agir vite alors que les éleveurs ne disposent pas du matériel d'abattage réglementaire approprié, il est à craindre que les méthodes employées ne génèrent de grandes souffrances. /.../Enfin les abattages massifs peuvent avoir pour conséquence la disparition de certaines races d'animaux. Afin de limiter l'atteinte portée à la diversité génétique, les conservatoires des races devront être développés et regroupés.

#### - Animaux de laboratoire

Des mesures de biosécurité et des plans d'urgence existent déjà dans les centres de recherche utilisant des animaux. Ce problème a été considéré avec une grande rigueur compte tenu de l'importance scientifique des animaux de laboratoire, ainsi que l'exigence particulière de ces animaux en matière de soins. Un renforcement des mesures de biosécurité visant à protéger les primates d'une éventuelle contamination par l'homme doit être envisagé pour le personnel approchant ces animaux. Si l'alimentation des animaux en chenil et en animalerie ne devrait pas poser de problème compte tenu des stocks, la maintenance technique en énergie ou en eau et surtout les ressources humaines pour dispenser l'entretien et les soins aux animaux seront plus difficiles à assurer.

#### -Animaux de la faune sauvage

La réduction ou la suppression des contacts entre la faune sauvage libre et la faune domestique susceptible d'être contaminée, règle à peu près tous les problèmes sans intervention directe sur les animaux sauvages.

Se posera cependant, dans le contexte d'une pandémie, la question des moyens humains pour organiser la surveillance des réserves naturelles et l'entretien des animaux sauvages en captivité. Dans les cirques, dans les collections des parcs zoologiques des mesures d'euthanasies compassionnelles pourraient aussi être envisagées. Les spécimens appartenant à des espèces en voie de disparition devront-ils être épargnés en priorité ?

Ces exemples constituent quelques uns des choix, bien « cornéliens » sur le plan éthique, auxquels nous confronterait la tragédie d'un tel contexte catastrophique de pandémie. Il convient d'espérer, à la fois pour les hommes et les animaux, que les moyens mis en œuvre pour prévenir les zoonoses et les pandémies permettront de ne jamais être réellement exposé à ce type de scénario catastrophe.

Soulignons toutefois que c'est la première fois en France qu'un colloque national, portant sur une question de santé publique et abordant surtout des questions d'éthique humaine, se préoccupe aussi d'éthique envers les animaux en tenant compte de leur nature d'êtres sensibles. Ce colloque a eu également pour vertu de montrer « en creux » et sur un exemple concret lié à la santé combien « le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux », pour reprendre un des considérants du Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'animal !

*Thierry Auffret Van Der Kemp*



## *Bien-être animal et Europe*

Lors de sa séance du 12 septembre, la Commission de l'agriculture du Parlement européen a décidé de soutenir le Plan d'action pour le bien-être animal en Europe proposé par la Commission européenne pour la période 2006-2010. Le 12 octobre, à une écrasante majorité, le Parlement européen a validé la décision de sa Commission agriculture, et a approuvé le Plan communautaire. Le Parlement demande à la Commission d'agir plus fermement au niveau international dans le contexte de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) afin de faire reconnaître des normes strictes en matière de bien-être; il approuve la proposition de la Commission d'interdire les "produits de la cruauté" venant de pays tiers (produits de phoques, importation d'oiseaux sauvages, fourrures de chiens et chats).

On ne peut, encore une fois, que déplorer l'attitude de la France, qui par la voix de Dominique Bussereau, ministre de l'agriculture, s'était fermement opposée à ce Plan, dès le mois de février. Ce n'est pas exceptionnel: en ce moment, la France refuse que les poulets de chair soient (un peu) plus au large, et veut imposer la densité de 22 poulets au m<sup>2</sup>, au lieu des 13 au m<sup>2</sup> que recommande le Comité scientifique. Il n'y a pas longtemps, nos députés ont déclaré le gavage torturant des canards "patrimoine culturel". Et en remontant les années, on se rappellera les entraves que la France a mises dans la préparation et la mise en œuvre des textes communautaires sur l'élevage des veaux, des porcs, des poules pondeuses, sans oublier dans les années 80 l'opposition du ministère de l'agriculture à l'étiquetage du mode d'élevage des poules sur les boîtes d'œufs (au point qu'il nous a fallu intervenir directement au niveau européen), et l'engagement personnel du ministre en faveur de l'utilisation d'hormone dans l'élevage des veaux. En somme, depuis 30 ans, en matière de bien-être animal, la France conduit les deux pieds sur la pédale de frein.

*Jean-Claude Nouët*



## *Gigots et carrés d'agneau*

Sait-on qu'en France 80% des moutons sont tués dans les abattoirs sans étourdissement préalable ? Sait-on donc qu'en achetant du gigot ou du carré d'agneau, on a 80% de risques de consommer la viande d'un animal égorgé en pleine conscience, contrairement à la loi ?

Pourquoi cette illégalité ? Par économie : pour éviter d'avoir deux chaînes d'abattage, 80% des moutons sont mis à mort suivant le rite musulman, et leur viande est livrée à la distribution générale, sans aucun affichage informant les acheteurs. C'est là une situation véritablement scandaleuse, qu'ont dénoncée l'OABA et la LFDA il y a près de deux ans. Deux enquêtes ont été lancées ; un seul des deux rapports figure dans le Rapport d'activités de l'Inspection générale de l'agriculture de 2005. Signé par cinq Inspecteurs généraux (intérieur, agriculture, santé vétérinaire, ce rapport fait plusieurs recommandations, notamment sur l'étiquetage et l'information. Depuis rien n'a été décidé, ni modifié. Devant l'inertie des pouvoirs publics comme des directeurs des abattoirs, il est plus que temps que ce scandale soit publiquement mis à jour. Voilà, c'est fait.

*Jean-Claude Nouët*



## *Un sondage surprenant*

C'est inattendu : la Grèce arrive en tête, parmi les pays de l'Union européenne, dans un sondage sur les Droits de l'animal. Plus précisément, il fallait répondre à la question : Doit-on respecter les Droits de l'animal quel qu'en soit le coût ?

82 % des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative. La Grèce arrive en tête avec 91 % de oui, suivie par la Slovénie (90 %), le Luxembourg (89 %), Chypre (89 %), et la France, qui avec 88 %, prend une honorable cinquième place, à égalité avec le Portugal et Malte. Curieusement, le Royaume-Uni se situe à la dernière place (68 %), avec la Bulgarie. (*Spécial Barometer* la Commission européenne : *Social Values, Science and Technology*, juin 2005.)

*Jean-Jacques Barloy*



## *Viande et réchauffement*

La consommation de viande contribue au réchauffement climatique. Ce n'est peut-être pas évident à première vue, mais c'est tout à fait prouvé et d'ailleurs logique. Un rapport de la FAO, publié le 29 novembre, et repris par *Le Monde* (5 décembre), le démontre clairement. En effet, le bétail est à l'origine de 37 % des émissions de méthane liées aux activités humaines : ce gaz à une action vingt-trois fois supérieure à celle du CO<sub>2</sub> sur le réchauffement. L'élevage, et plus précisément le fumier, produisent 65 % des émissions de N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote), lequel a une action 296 fois supérieure à celle du CO<sub>2</sub>...

Il ne faut pas oublier que les pâturages occupent 30 % des terres émergées, et que 33 % des terres arables produisent l'alimentation du bétail. Comme la production de viande ne cesse d'augmenter, la conclusion à laquelle aboutit la FAO ne surprend pas : « L'impact négatif de l'élevage diminuerait si la consommation excessive de produits animaux parmi les populations riches baissait ».

*Jean-Jacques Barloy*



## Mortels OGM

Le 19 octobre, lors d'une émission de radio, Henri Cuq, ministre délégué aux relations avec le Parlement, admettait que le projet de loi sur les OGM ne figurait plus à l'ordre du jour de celui-ci. Ce texte avait été adopté en première lecture par le Sénat. Il a pour but de réglementer l'utilisation des OGM dans l'agriculture. Henri Cuq, sous la pression du ministère de la Recherche devait, tempérer ses propos. Pour leur part, les associations écologiques considèrent que le gouvernement « gère à la petite semaine le dossier des OGM » et que la loi doit passer par le Parlement.

À peu près au même moment, on apprenait qu'en Nouvelle-Zélande des milliers de moutons étaient morts après avoir brouté du coton OGM. Déjà, en 2005, les cueilleurs de ce coton avaient présenté de sérieuses réactions cutanées (démangeaisons, cloques, décoloration de la peau). Les OGM agricoles, ça promet !

*Jean-Jacques Barloy*



## Tout se tient, et c'est terrible

Des chiffres qui font frémir : la planète concentre 17 milliards de poulets, 1,8 milliard de moutons et de chèvres, 1,4 milliard de bovins, 1 milliard de porcs et 1 milliard de canards. Ce sont là les évaluations de la FAO, qui apprend aussi que les Chinois, en dix ans, ont quadruplé leur régime carné, tandis que les Indiens l'ont doublé. Et puis, nous dit Frédéric Lewino dans cet article, « les virus et microbes pathogènes abrités par les animaux d'élevage sont légion ». Une vision synthétique des problèmes et des liens qui les unissent. Une vision qui manque aux décideurs.

*Jean-Jacques Barloy*



## Exposition mensonge par omission

A Paris, l'Esplanade des Invalides, a accueilli jusqu'au 7 janvier une exposition de 42 clichés en grand format des "animaux de la ferme", par Thierry des Ouches. Poules et poussins, oies, canards, vaches et bœufs, cochons et d'autres, ils y sont tous, embellis par la technique comme par "l'ambiance fermière" des photographies. Mais c'est travestir la réalité, de façon éhontée! Quel est en France le pourcentage des "animaux de ferme" c'est-à-dire vivant "naturellement", par rapport à la multitude des autres, victimes, je dis bien victimes, des conditions contraignantes de l'élevage intensif ? A quand une exposition de clichés grand format sur les batteries de cages de poules pondeuses, sur les cages à gaver les canards, sur les stalles à centaines de cochons, sur les étables à vaches Holstein, pauvres squelettes à pis monstrueux, sur les boîtes à lapins? Ca ce serait la vérité, ca ce serait instructif! Mais ce n'est pas montrable, parce que c'est honteux. Des " animaux de ferme ", on n'en trouve plus guère, sauf en photo sur l'Esplanade des Invalides, à Paris.

*Jean-Claude Nouët*



## L'INRA au secours du foie gras ?

Notre Fondation avait été la première à traduire, analyser et révéler dès 1998 le rapport du comité scientifique de la santé et du bien être animal sur la protection des palmipèdes à foie gras de la Commission européenne, puis d'en rappeler à nouveau les conclusions accablantes sur le gavage et les conditions d'élevage des oiseaux producteurs de foie gras dans le livret n°1 : *Le gavage des palmipèdes et le foie gras*, de sa nouvelle série éthique, juridique et scientifique « Le bien-être animal en 10x10 questions », publié en juillet 2006 (voir Bulletin n° 51).

L'association Stopgavage, à son tour, publie un ouvrage sur le sujet : *L'INRA au secours du foie gras- Enquête sur une expertise publique sous contrôle de l'industrie* <sup>(1)</sup>. Extrêmement documentée, cette publication montre comment depuis 1999 des chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) réalisent des études qui apparaissent s'inscrire dans une stratégie délibérée de la filière des producteurs de foie gras pour discréditer le gênant rapport scientifique européen de 1998 et nier la souffrance des animaux qui y était dénoncée.

Il montre notamment comment les liens que cette filière a noués avec certains chercheurs et unités de l'INRA (en particulier à travers le financement de leurs travaux) lui permettent d'utiliser cet établissement public à caractère industriel et commercial comme vecteur de ses actions de communication et de lobbying en faveur de la promotion du foie gras. Les auteurs déroulent leur enquête en six temps forts.

Après avoir analysé le pourquoi et le comment d'une utilisation de l'INRA par la filière foie gras, ils dissèquent littéralement les études de l'INRA, exposent la souffrance vécue par les oiseaux et les souffrances « mesurées » par les chercheurs de l'INRA, débusquent jusque dans leurs propres publications et déclarations à la presse, de notables contradictions aussi révélatrices que des aveux, portent à la connaissance du lecteur les autres études scientifiques que l'INRA omet de rapporter, présentent les alternatives au gavage et l'adaptation de la filière, montrent comment les conflits d'intérêts affectent l'expertise sur le bien-être animal, dès lors considérée comme actuellement biaisée à l'INRA. En conclusion, ce document d'enquête propose une réforme de cette expertise scientifique et quelques perspectives politiques, avec l'éthique et la déontologie scientifique qui conviennent, pour sortir en France d'un système où la question de l'évaluation scientifique du bien-être animal est sous la dépendance de groupes économiques ayant tout intérêt à ce qu'elle soit négligée.

L'auteur rappelle en épilogue, à juste titre et à juste propos, que la science a vocation à dire ce qui est et non ce que l'on voudrait qui soit, et qu'elle n'a pas pour mission d'anesthésier les consciences. Si cette « anesthésie » soulage celle des producteurs et des amateurs de foie gras, elle ne soulage pas pour autant le cortège des souffrances des animaux qui demeurent ainsi bien à l'abri des regards de l'indiscrete empathie que tout un chacun, conscient des réalités, de ses droits et de ses devoirs ne manquerait pas de lui manifester, au détriment des appétits commerciaux et gastronomiques....

D'intéressantes annexes et une riche bibliographie accompagnent cet ouvrage très bien informé, Même si l'on peut regretter que le titre de l'ouvrage n'ait pas été mieux choisi et la présentation des textes mieux étudiée et plus synthétique pour s'adresser à un large public non averti, cet ouvrage a en tout cas le courage, au nom de l'éthique, d'engager avec l'INRA un vrai débat, solidement argumenté. Il ne devrait logiquement pas laisser indifférent son Comité d'éthique et de précaution pour les applications de la recherche agronomique, (constitué de 12 personnalités extérieures à l'INRA), que la directrice générale de cet institut eu le mérite de fonder en 1998.

N'entre-t-il pas, en effet, dans les missions du Comité d'éthique de l'INRA, telles qu'elles sont définies sur le site Internet officiel de cet institut, entre autres : « une réflexion sur la déontologie des chercheurs permettant notamment de mieux formaliser les règles garantissant l'impartialité des expertises menées par des chercheurs de l'INRA dans un cadre individuel et collectif ; la définition d'une chartre du partenariat ; .....des actions et réflexion sur le bien-être animal ». ? Dès lors, en refermant l'ouvrage d'A. Comiti et Estiva Reuss, chacun pourra s'interroger sur la profondeur, la rigueur et l'indépendance qui peuvent être peut légitimement attendues des réflexions d'un comité d'éthique, près de dix ans après sa création...

*Thierry Auffret Van Der Kemp*

<sup>(1)</sup> *L'INRA au secours du foie gras. Enquête sur une expertise publique sous contrôle de l'industrie.*  
Antoine Comiti et Estiva Reus, Editions Sentience avec le concours de Stopgavage. Metz . novembre 2006. 25 €

## Action LFDA



### Vers un label « Bien-être animal » dans la grande distribution

La Fondation Ligue française des droits de l'animal a demandé aux directions de la qualité des grandes chaînes de distribution françaises (Auchan, Carrefour, Casino, Leclerc et Monoprix) de créer, conjointement avec les producteurs de viande, de volailles et de produits d'origine animale, un label **BIEN-ÊTRE ANIMAL** .

Ce label serait destiné à informer clairement les consommateurs du niveau de bien-être assuré aux animaux durant leur élevage, mais aussi durant leur transport et lors des procédures d'abattage. La Ligue française des droits de l'animal fonde sa demande sur deux arguments indéniables, l'un sociologique, l'autre économique.

#### 1-Sur le plan sociologique :

- Une **enquête d'opinion** très détaillée menée par la **Commission européenne** en février-mars 2005 <sup>(1)</sup>, montre notamment que 74% des citoyens de l'Union européenne considèrent que leur comportement de consommateurs peut améliorer le bien-être des animaux de ferme, et que 57% sont prêts à payer plus cher pour des produits comportant une information sur les conditions de bien-être des animaux.
- Une autre **enquête** lancée en France en janvier 2006 par le **CIV-Centre d'information des viandes** <sup>(2)</sup> démontre que 81% des consommateurs souhaitent que l'étiquetage des produits alimentaires d'origine animale comporte des indications plus claires sur le bien-être des animaux, et que 45% sont disposés à payer plus cher si ce bien-être s'en trouve certifié.

#### 2- Sur le plan économique :

- Une **dizaine d'expertises très rigoureuses menées en 2005 par la Humane Society of United States** sur des élevages industriels de volailles, de bovins et de porcins, ont montré que des investissements importants permettant d'améliorer les techniques d'élevage, de manipulation ou d'abattage des animaux améliorent aussi leur bien-être et ont des conséquences économiques très rapidement favorables, au point que ces investissements se trouvent être bénéficiaires en moins de deux ans dans plusieurs cas. En conséquence, il s'avère que la mise en œuvre d'un label fondé sur le bien-

être animal est à la convergence d'une part des soucis éthiques et des exigences de qualité légitimes des consommateurs, et d'autre part des intérêts économiques des producteurs et des distributeurs, légitimes eux aussi. La Fondation a attiré l'attention des chaînes de distribution sur le fait que d'autres associations se fédéreraient autour d'elle sur ce projet, comme elles le firent en 1984, lors que la Ligue française des droits de l'animal a obtenu de la Commission européenne, pour la première fois, que les boîtes d'œufs mentionnent le mode d'élevage des poules, cela afin de favoriser leur élevage en plein-air en combattant leur élevage en batterie de cages. Si les grandes chaînes de distribution n'ont pas encore répondu au courrier documenté que le Directeur de la Fondation leur a adressé, le communiqué de presse émis par la Fondation le 16 octobre 2006 et faisant état de cette demande a été repris dans son intégralité par trois sites Internet professionnels de l'actualité agricole et par une douzaine d'hebdomadaires agricoles, témoignant de l'intérêt éveillé (parfois accompagné de marques d'inquiétudes) par la proposition de la Ligue chez les producteurs !

<sup>(1)</sup> *Attitudes des consommateurs vis-à-vis des animaux de ferme, Eurobaromètre spécial 229, Commission européenne, juin 2005*

<sup>(2)</sup> *Plan d'action communautaire relatif au bien-être et à la protection des animaux d'élevage, Edinstitut -CIV, janvier 2006.*

**Thierry Auffret Van Der Kemp**



Durant les dernières années, l'élevage a été frappé par des crises sanitaires majeures (ESB, fièvre aphteuse) qui se sont soldées par des destructions massives d'animaux, et par des pertes économiques considérables. Récemment, la France a échappé à une épizootie d'influenza aviaire; mais des dizaines de millions de volailles ont été éliminées en Asie, en Afrique, en Turquie. A l'évidence, les méthodes d'élevage portent une part importante de responsabilité: alimentation artificielle impropre (ESB), transports et échanges (fièvre aphteuse, influenza aviaire), surconcentration des animaux (influenza).

En ce moment intervient peut-être déjà la modification climatique. Les services sanitaires et les milieux de l'élevage sont très inquiets d'une diffusion du virus de la fièvre catarrhale du mouton (ou langue bleue), maladie bénigne chez les bovins, mais très fréquemment mortelle chez les ovins. On craignait son arrivée par le Sud : la maladie est transmise par *Culicoides imicola*, un moucheron des climats chauds. Elle est arrivée par le Nord en septembre dernier! Il semble qu'un nouveau vecteur adapté à nos climats, *Culicoides dewulfi*, se soit chargé du virus en piquant des bovins infectés importés aux Pays-Bas. Probablement favorisée par les températures douces, la maladie a gagné la Belgique, l'Allemagne, et le Nord de la France. La crainte majeure est que le virus ne soit transporté dans les régions du Centre, grosses productrices d'ovins et de bovins, ce qui fera s'effondrer les exportations. La solution par vaccination ne fera que protéger les animaux, mais pas leur commercialisation: le consommateur estime (à tort) qu'un animal vacciné n'est pas "sain". Au résultat, des massacres en perspective. L'effet de serre nous réserve beaucoup d'autres conséquences insoupçonnées.

**Jean-Claude Nouët**



## Ours et brebis : ce que l'on oublie

A propos des polémiques suscitées par l'ours en France, un spécialiste des grands prédateurs, Guillaume Chapron, révèle un fait peu connu « C'est vrai qu'il y a des brebis tuées, mais il faut savoir également que chaque année en France, quelque 700.000 brebis partent à l'équarrissage, car elles n'ont pas pu être vendues. Tout ça avec l'argent public. » Il y a là matière à réflexion... et à protestations contre le procès fait à l'ours.

*Jean-Jacques Barloy*



## Oiseaux des villes

Il existe toujours de multiples entreprises vouées à la guerre contre les rats, cafards, fourmis, mites et termites, etc. elles adoptent de nos jours un langage mesuré, parlant par exemple de « lutte contre les pigeons » et non plus de dépigeonnisation. L'une d'elle promet ainsi « une lutte antiparasitaire adaptée » menée « dans le respect de l'environnement ». Au nombre de ses cibles figurent, aux côtés des puces et des moustiques, les pigeons et les moineaux...

Faut-il s'en étonner lorsque le « responsable du pôle biodiversité de l'écologie urbaine de la Ville de Paris » déclare (*20 Minutes* du 12 octobre) que les pigeons sont « nuisibles » et que corneilles et étourneaux « peuvent être envahissants ». S'il a raison de dénoncer les destructions de nids d'hirondelles sous l'effet de la psychose de la grippe aviaire, il conseille, si l'un d'eux a été détruit, d'« absolument en reconstruire un ». À moins d'être soi-même une hirondelle, comment diable pourrait-on faire ?

*Jean-Jacques Barloy*



## Succès (relatif) en Guyane

Le feuilleton guyanais continue. La LFDA était intervenue contre le projet de mine d'or à ciel ouvert de la société canadienne Cambior (voir notre dernier Bulletin). Le 11 octobre, le gouvernement faisait connaître son refus de ce projet. Encore une belle victoire. Mais celle-ci s'accompagne d'une certaine cacophonie gouvernementale. En effet, François Loos, ministre délégué à l'Industrie, avait accordé, peu de temps avant, un permis de recherche de mines d'or à la société Rexma, à Saül, en bordure du futur parc national. D'où une réaction de Nelly Olin, ministre de l'Écologie, qui proteste également contre un autre permis de recherche accordé par M. Loos à la Compagnie aurifère amazonienne. Cette fois à Maripasoula, également en limite du parc national, qui doit voir le jour en 2007. Comprenez qui pourra...

*Jean-Jacques Barloy*



## Du mieux pour les éléphants ?

Le Comité permanent de la CITES (Convention de Washington) a voté, le 4 octobre, à Genève, contre l'autorisation de la vente exceptionnelle de 60 tonnes d'ivoire d'éléphant. C'est là une victoire importante. Il faut savoir que ce Comité permanent donne des conseils pour l'application de la Convention, dont la prochaine session est prévue à La Haye, en juin 2007.

Ce vote met en cause la fiabilité du système MIKE (Monitoring Illegal Killing of Elephants) qui doit fournir des informations sur le braconnage des éléphants, mais n'est guère satisfaisant. Rappelons que dans ses dossiers « Pour les éléphants » de 1999, 2000 et 2002, la LFDA avait pris position contre le système MIKE, le prédisant inefficace en regard de son énorme coût.

*Jean-Jacques Barloy*



## *L'homme pire qu'un astéroïde ?*

1 800 000 espèces décrites. De 16 000 à 17 000 découvertes chaque année. De 5 à 50 millions estimées restant à découvrir. Voilà à peu près l'inventaire du monde vivant, animaux, végétaux et bactéries. Ce sont les insectes et les champignons qui sont les plus prometteurs en matière de découvertes - sans oublier la faune marine, et les vertébrés terrestres, puisque l'on décrit toujours régulièrement un lémurien, un perroquet ou un lézard inconnu de la science, par exemple. Les sources hydrothermales des fonds marins, les lacs sous-glaciaires, les hauts plateaux d'Amazonie peuvent nous réserver de fascinantes surprises. Mais hélas, de lourdes menaces pèsent sur d'innombrables espèces. D'après la liste rouge 2006 de l'Union mondiale pour la nature (UICN), plus de 16 000 espèces vivantes sont en danger à travers le monde. La France est concernée par 644 de ces espèces (dont 133 habitent la métropole). Depuis l'an 1500, près de 800 espèces animales et végétales ont disparu dans le monde, dont la plupart depuis 1900.

À toutes les causes maintes fois dénoncées, soit directes (chasse, pêche, trafics en tout genre), soit indirectes (destruction ou transformation des milieux naturels), s'en ajoute une d'ampleur plus grande : le réchauffement climatique. La fonte de la banquise arctique, par exemple, met en péril l'ours polaire, entre autres. L'homme et ses activités apparaissent comme la cause d'une sixième grande extinction. La plus « spectaculaire », à la fin du crétacé, a été marquée par la fin des dinosaures. On connaît les controverses suscitées par cet événement. La troisième grande extinction, à la fin du permien est revenue à l'actualité avec la découverte, par des chercheurs de l'université de l'Ohio, d'un cratère dans l'Antarctique. D'un diamètre de près de 500 kilomètres, enfoui sous la glace, ce cratère, découvert par satellite, aurait été produit par un énorme astéroïde. Néanmoins, sa datation reste à fixer : certains spécialistes estiment que le volcanisme est plutôt à l'origine des disparitions d'espèces de la fin du permien, donc de l'ère primaire.

*Jean-Jacques Barloy*

« Quand nous aurons vidé notre Planète de ses équilibres et de ses dosages internes, elle risque de prendre un jour un parcours non aimanté dans les chemins du ciel. » Jean Giraudoux, *La Folle de Chaillot*.



## *Orangs : une menace de plus*

En Indonésie, il est de tradition de brûler la forêt pour la défricher et laisser la place aux cultures. Cette année, en raison de la sécheresse, les choses ont mal tourné. Les fumées ont recouvert l'archipel, jusqu'aux pays voisins. Les aéroports ont dû être fermés... Cette situation a été dramatique pour la faune, et notamment les orangs-outans, localisés à Sumatra et à Bornéo. Les grands singes ont fui vers les zones de jungle et les palmeraies, où ils sont mal accueillis par la population. Une équipe de l'IFAW a pu recueillir et soigner plus de quarante orangs.

Rappelons que le Sud-Est asiatique et notamment l'Indonésie constitue l'un des trois grands secteurs de forêt équatoriales de la planète, avec l'Amazonie et l'Afrique tropicale. Ces forêts indonésiennes sont le refuge de nombreuses espèces rares ou menacées : outre l'orang-outan, des gibbons, l'éléphant d'Asie, des rhinocéros, le tapir malais, le tigre, etc.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Associations oubliées*

Un budget en trompe-l'œil : c'est ainsi que les protecteurs de la nature considèrent le budget 2007 du ministère de l'Écologie en matière de biodiversité. En effet, si ce budget augmente de 32 % par rapport à l'année précédente, cette hausse bénéficie aux futurs parcs nationaux des DOM-TOM, à Natura 2000, etc., ce qui est très bien, mais les associations de protection et organismes gestionnaires des réserves naturelles sont oubliées. Aussi les présidents de quatre associations (Réserves naturelles de France, LPO, Fondation Nicolas Hulot et WWF-France) ont-ils réclamé conjointement une augmentation significative des « crédits accordés à ces acteurs majeurs de la protection de la nature ».

*Jean-Jacques Barloy*



## *Coquilles, coraux et carapaces*

Les rejets de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) ont de graves effets sur la vie dans les mers. On estime que depuis l'aube de l'ère industrielle, ce sont 120 milliards de tonnes de gaz carbonique qui sont retombées dans les océans. Résultat : les eaux deviennent plus acides et les carbonates se raréfient : or, les mollusques et d'autres organismes ont besoin de carbonate de calcium pour « fabriquer » leur coquille ou leur carapace. C'est pour cela, par exemple, que les coraux meurent et blanchissent...

Jean-Pierre Gattuso, chercheur au Laboratoire océanographique de Villefranche-sur-Mer, ne craint pas de prédire : « À la fin du siècle, la calcification sera impossible dans l'océan austral ou sur les côtes antarctiques » (*Le Figaro* du 3 avril). En effet, le phénomène est plus accentué dans les mers froides. Un sujet d'inquiétude en plus !

*Jean-Jacques Barloy*



## *Hérissons privés de dessert*

Initiative sympathique d'une chaîne de restaurants britannique. Des hérissons mourant asphyxiés en introduisant leur museau dans des pots de desserts abandonnés près des routes, afin de profiter des restes, la firme en question les a remplacés par des pots plus étroits. Rapportée par *Le Figaro* du 7 septembre, cette initiative peut paraître anecdotique. N'oublions pas que de tels genres d'accidents ne sont pas sans conséquence sur la faune (oiseaux tombant dans les poteaux creux, danger des fils de fer barbelés ou des pièces d'eau aux berges abruptes, etc.).

*Jean-Jacques Barloy*



## *Les grands oiseaux vont bien*

Depuis quelque vingt-cinq ans, trois cols pyrénéens ont été libérés des chasseurs : Organbideska, Lindux et Lizarrieta. L'association « Organbideska Col Libre » vient de dresser le bilan de ces vingt-cinq saisons du programme Transpyr de dénombrement des migrateurs. Il est plutôt réconfortant. Quatre espèces présentent une baisse des effectifs : Milan royal, Busard Saint-Martin, Buse variable et Faucon crécerelle ; il est possible que certaines hivernent plus au nord. Sont à peu près stationnaires : Bondrée apivore, Faucon hobereau, Busard cendré, Aigle botté, Faucon émerillon. Et d'autres montrent une augmentation importante des effectifs : Busard des roseaux, Epervier d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Balbuzard pêcheur, Milan noir, Grue cendrée, Cigogne noire (+ 808 %), Cigogne blanche (+1 351 %) et Grand cormoran (+ 1 810 % !).

N'est-il pas remarquable qu'en Europe ce sont les espèces de grande taille qui se portent le mieux ? L'inverse de ce que l'on pouvait prévoir voici cinquante ans.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Qu'on les laisse tranquilles !*

Décidément, on n'arrête pas le progrès. Des chercheurs américains veulent utiliser des requins, si menacés par ailleurs, pour détecter des navires ennemis. Avec l'aide d'électrodes dans le cerveau, antennes, de sonars et de puces électroniques. Il s'agit de combiner techniques de pointe et capacités naturelles des squales. Tout cela rappelle les projets fous suscités jadis autour des dauphins, projets qui avortèrent grâce à l'action des opposants et en raison de leurs aspects chimériques. Espérons, pour les requins, qu'il en sera de même avec ces nouvelles folies.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Oursons orphelins*

Chaque année, en Russie, des chasseurs tuent au fusil des ours bruns qui sortent de l'hibernation, réveillés par les aboiements des chiens. Lorsqu'il s'agit de femelles, les oursons isolés, aveugles et sourds n'ont aucun espoir de survivre sans leur mère ; ils mourront ou finiront comme « animaux de compagnie » ou encore dans un cirque. Ces oursons peuvent être sauvés et amenés au projet « Ourson orphelins » dirigé par le Dr Valentin Pazhetnov, biologiste de renommée internationale. Depuis 1995, l'International Fund for Animal Welfare (IFAW) finance les techniques innovantes utilisées par ce scientifique pour élever et réhabiliter à la vie sauvage ces oursons. Depuis cette époque, plus de 100 oursons ont été remis en liberté avec succès dans des forêts protégées de Russie. Les oursons sauvés sont nourris au biberon avec un lait maternisé plusieurs fois par jour. Les personnes qui s'occupent des animaux ne parlent jamais et le contact humain est maintenu au minimum, ce qui permet de relâcher des ours qui craindront toujours l'homme, condition indispensable à une réintroduction réussie. L'association IFAW demande un soutien financier pour sauver ces oursons et préserver ainsi la dernière grande population d'ours bruns du monde. IFAW a déjà plaidé avec succès l'interdiction de la chasse en tanière dans trois districts russes, et ils appuient le vote d'une législation fédérale anti-cruauté au Parlement de Russie. ([www.ifaw.org](http://www.ifaw.org))

*Stéphane Né*

## Action LFDA



### Animation inter associative de l'exposition « Cétacés et océans : un équilibre menacé »

À l'occasion de « la Fête de la science » et « Le livre en fête » en octobre dernier, le secrétaire et assistant de communication de la LFDA a animé une exposition sur les cétacés à la bibliothèque de Quincy-sous-Sénart (91). Avec neuf classes de la maternelle au CM2 et des visites gratuites durant le week-end, l'exposition a été visitée par trois cents enfants. Des expériences physiques sur l'eau, des films, et une lecture de contes pour les plus petits ont permis au jeune public de mieux comprendre la vie et les menaces qui pèsent sur ces animaux marins. Des livres offerts par l'association *Réseau cétacés* ont récompensé ceux qui avaient répondu correctement à un questionnaire.

Cette exposition, conçue et réalisée par l'association *À fond la science*, se compose de 14 panneaux de 60x80 cm exposant notamment les thèmes suivants : Qu'est ce qu'un cétacé : présentation et anatomie / Vivre dans l'eau : comportement / Les cétacés victimes de l'homme / Des relations plus pacifiques. Elle s'accompagne d'une centaine de livres, revues, cassettes vidéos, décors marins, silhouettes de cétacés en bois grandeur nature.

Pour en savoir plus : <http://www.afondlascience.fr/>

Stéphane Né



### Chine-Afrique à fric

Les récentes rencontres entre Gouvernement chinois et Chefs d'Etats africains auront à coup sûr de très importantes conséquences politiques et économiques dans les années à venir. Il ne semble pas qu'elles aient été suffisamment mesurées. Chez ceux qui se soucient de la Planète, elles ont renforcé les plus vives inquiétudes quant aux menaces qui pèsent et vont peser sur la nature et sur la survie des espèces de la faune sauvage africaine.

Les choses n'ont pas traîné. Au Gabon, la société pétrolière chinoise Sinopec a entamé (semble-t-il avec l'aval du gouvernement gabonais) la prospection à grands coups d'explosifs et de forages en plein dans le Parc naturel du Loango, pourtant protégé par la Convention de Ramsar qui préserve les zones humides dans le monde entier depuis 1971. Déjà la pollution par les hydrocarbures, le vacarme et les résidus de 16.000 tirs de dynamite, les routes nouvelles, les campements ont fait fuir chimpanzés, gorilles et éléphants, et menacent les quelques lamantins qui vivent dans ce système côtier lagunaire.

En juillet dernier, l'agence Xinhua (Pékin) avait signalé l'existence d'un trafic d'ivoire: dans les six premiers mois de l'année, les douanes de Shanghai ont saisi 16 défenses d'éléphant et 229 articles d'ivoire travaillé, dont beaucoup déclarés achetés "légalement en Afrique" et même accompagnés de permis délivrés par les autorités africaines. Certes, la Chine a signé la CITES en 1981, mais on sait que partout dans le monde les saisies douanières ne concernent qu'une partie réduite des trafics; et l'on ne sait que trop comment sont contournés les règlements (tant en Afrique qu'en Chine, d'ailleurs: voir les exportations chinoises de volailles contaminées par H5N1, à l'origine des épizooties africaines!). Et l'on sait aussi l'attirance traditionnelle de la Chine pour l'ivoire, la corne de rhinocéros, et bien d'autres produits animaux, utilisés comme « gris-gris » porte bonheur, ou chargés de vertus diverses, médicales, ou aphrodisiaques, attribuées par des croyances ancestrales.

On se rappellera, à ce sujet, que la voie ferrée transtanzanienne a été construite par la Chine, après que le Président Mao s'y soit engagé auprès du Président Nyerere (17 février 1965) : " Nous préférons construire votre chemin de fer, plutôt que le nôtre". Commencés le 26 octobre 1970, les travaux ont employé 50.000 ingénieurs et techniciens et 16.000 ouvriers chinois. Quel rapport avec la faune africaine? Suivant le contrat initial, les investissements chinois (988 millions de yuans, prêtés sans intérêt) ont été remboursés en ivoire et en bois exotiques. Fric oblige : il est à craindre que la même politique se poursuive. D'où les inquiétudes pour l'Afrique.

*Jean-Claude Nouët*



### *Un bon petit diable*

Une maladie serait l'une des causes de la raréfaction du sarcophile ou diable de Tasmanie, un marsupial carnivore australien. L'espèce est en effet victime d'une tumeur faciale, caractérisée par des protubérances qui envahissent la face de l'animal et l'empêchent de s'alimenter. La maladie se transmet par les contacts entre individus. Cependant, une biologiste, Menna Jones, a réussi à bloquer la progression de l'épizootie et donc à enrayer le déclin de l'espèce en prélevant des sujets malades de certains secteurs. Un espoir donc pour que ce sympathique animal ait un destin moins tragique que son « grand frère », le Thylacine ou loup marsupial, aujourd'hui disparu.

*Jean-Jacques Barloy*



### *Laissez aussi les éléphants tranquilles*

Contrairement à celui d'Asie, l'éléphant d'Afrique a rarement été « domestiqué », si tant est que l'on puisse parler de domestication pour les éléphants, qui sont capturés dans la nature et dressés brutalement pour servir ensuite aux hommes. Or, les parcs nationaux du Zimbabwe ont autorisé la capture d'une quinzaine de jeunes éléphants dans l'un de ces parcs, le parc national Hwange. Ils devraient servir de monture aux touristes. L'IFAW a violemment protesté contre cette mesure, faisant valoir que ce « dressage n'accorde aucune attention aux besoins physiques, comportementaux, psychologiques et sociaux de ces créatures extrêmement intelligentes ».

De son côté, PETA fait campagne contre la joaillerie Cartier qui a décidé de financer en Inde, un match de polo avec des éléphants ! Encore une idée saugrenue et indigne ! On préférera l'attitude de cet Abraham Thomas qui a pris l'habitude, en Inde, d'enterrer les cadavres d'éléphants dans sa région. Parmi les causes de mortalité des éléphants (sans doute « domestiques » pour la plupart) : morsure de serpent, électrocution, choc contre un camion.

*Jean-Jacques Barloy*



## Relâchages et naissances... pour la peau

En juin de l'an dernier, on a appris que des gavials *Gavialis gangeticus* élevés en bassins dans la réserve de Chitwan ont été relâchés dans une rivière népalaise. Bonne nouvelle, propre à repeupler le Gange ou le Brahmapoutre, domaine naturel de ces crocodiles au long museau, menacés de disparition ? Ce programme a été soutenu par la « Ferme aux crocodiles » de Pierrelatte, dans la Drôme, près d'une centrale nucléaire qui réchauffe les eaux de ses bassins. En octobre, la même Ferme a annoncé la naissance de douze caïmans à lunettes nés dans ses incubateurs. Hélas, ceux-ci ne seront pas relâchés dans les marais de Guyane et d'Amazonie. La natalité n'est pas la reproduction, et la reproduction n'est pas le repeuplement de la nature. Ces caïmans - s'ils survivent - vont, assure-t-on, servir à des travaux comparatifs. Sur la solidité des peaux ?

*Jean-Jacques Barloy*



## Quai des brutes

« L'oisellerie du Châtelet », « La perruche bleue », « Le paradis des oiseaux », « L'aqualumineux » : ces appellations poétiques cachent des boutiques sordides, celles des marchands d'animaux des quais de la Seine, près du Châtelet, à Paris. Depuis plus de trente ans, elles sont la cible des défenseurs des animaux, qui leur ont porté les coups les plus rudes. Dernier succès en date, d'après *20 Minutes* du 25 septembre. Le gérant des quatre boutiques susnommées a été condamné pour mauvais traitements infligés à des animaux à 5 000 € d'amende et à une interdiction de trois ans d'exercer un métier en relation avec l'élevage des animaux. Ce personnage détenait également, dans son château de Coupvray en Seine-et-Marne, une quarantaine de chiens, enfermés dans des cages sales et sans eau et des congélateurs contenant plusieurs cadavres d'animaux tels que chiot, tortue, renard et panthère...

*Jean-Jacques Barloy*



## Trocadéro : aquarium inutile

L'Aquarium du Trocadéro était jadis un but de promenade obligé pour les petits Parisiens qui venaient y voir les carpes, les truites ou les gardons. À l'époque, la captivité des animaux n'était guère contestée, et l'aquarium n'hébergeait que des poissons d'eau douce, à peu près correctement détenus. Et puis l'établissement, qui datait de l'Exposition universelle de 1878, ferma ses portes, et pour vingt ans. Un nouvel aquarium s'est ouvert en 2006, après d'in vraisemblables et troubles péripéties administratives et financières et une polémique sur le prix, jugé trop élevé, de sa visite. Mais tout cela est assez secondaire, par rapport au gigantisme du nouvel aquarium qui détient, assure-t-il, environ « 15 000 espèces » (sic : ne s'agit-il pas plutôt de 15 000 individus ?). Galéjade à part, tout cela fait plutôt frémir. À l'heure où les trafics de poissons et les méfaits de la prétendue aquariophilie sont largement dénoncés, est-il bien nécessaire d'importer des requins au pied de la Tour Eiffel ? Il semble que l'aquarium ne fasse pas suffisamment recette : le 11 janvier 2007, il a ouvert en nocturne pour une soirée d'attractions et de musique pop « My space secret show », avec danses lascives, bar ouvert toute la nuit et dégustation de bouchées japonaises au poisson cru ! Rappelons que cet aquarium avait mis en avant son rôle éducatif et scientifique...

*Jean-Jacques Barloy*

## Action LFDA



### *Les maires face aux cirques*

La LFDA a adressé à l'Association des maires de France et à l'Association des maires ruraux de France le document qu'elle a publié sous le titre : « Un cirque ou un montreur d'ours dans une commune. Le maire veille au respect de la réglementation ». Et elle a félicité Bernard Florin, sous-préfet d'Abbeville, pour la mise en place d'un Groupe de contrôle des cirques. Il est en effet important, pour une commune, de réagir à l'arrivée d'un cirque ou autre spectacle comportant la présentation d'animaux exotiques. Heureusement, si l'on en croit *Le Monde* (7 septembre), beaucoup de communes refusent d'accueillir des cirques, mais pour d'autres raisons, la crainte de nuisances essentiellement. Il ne faut pas oublier que la plupart des cirques ambulants ne respectent pas la réglementation, qu'il s'agisse des espèces en cause, de la dimension des cages ou de la sécurité du public.

*Jean-Jacques Barloy*



### *Le coup (et le coût) des bagues*

On découvrira toujours de nouvelles combines de la part des chasseurs. Ainsi, le RAC (Rassemblement antichasse) vient d'en dénoncer une. La Fédération des chasseurs de la Somme a obtenu des subventions, et en cherche d'autres, pour ...acheter des bagues pour ses canards appelants. Elle s'est adressée pour cela au Conseil général de la Somme et au Conseil régional de Picardie. Le RAC souligne que les chasseurs « font payer les autres, donc les citoyens que nous sommes et qui réprouvent ces tueries ! ». Remarquons que ce baguage n'a aucun intérêt scientifique, les appelants passent leur vie en cage, quand ils ne sont pas attachés par une ficelle dans les mares de chasse !

*Jean-Jacques Barloy*



### *Baleines : à nouveau l'Islande*

L'Islande a décidé la mise à mort de neuf rorquals communs et de 30 petits rorquals. La chasse a repris le 22 octobre. En fait, ce pays avait déjà repris les captures « scientifiques » en 2003.

Les protestations n'ont pas manqué, et l'ambassade d'Islande à Paris, par exemple, a répondu de façon embarrassée : « L'Islande n'a aucune intention de chasser les espèces de baleines menacées d'extinction », « les opérations baleinières [en cause] sont durables et légales, et en conformité avec la réglementation de la Commission Baleinière internationale ». En fait, le Rorqual commun... ne l'est plus : il est considéré par l'UICN comme une espèce menacée. Il s'agit en réalité de satisfaire les intérêts d'un unique homme d'affaires ; il n'y a plus d'usine de traitement des baleines, qui doivent être découpées en plein air... Les Japonais continuent à chasser les grands cétacés, y compris dans le sanctuaire baleinier international de l'Antarctique, sous prétexte de recherches « scientifiques ». Le Japon s'auto-attribue un quota d'environ 900 petits rorquals et dix rorquals communs.

Cet acharnement du Japon est d'autant plus incompréhensible que l'observation des cétacés, sur le littoral même du pays, prend une ampleur énorme et que son impact économique devient important (hôtels, commerces, etc.). Et les dauphins ne sont pas épargnés : le Japon s'est octroyé un quota de 21 000 grands dauphins pour l'année à venir.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Le cerf ovationné*

« Devinez quel est le véritable nom de Cruella ? ». « Et si on demandait que notre République soit nettoyée de tous ces arrogants qui se croient encore au Moyen Âge ? ». « Débarrassons-nous de ces coutumes qui ne sont que des détritiques ». Contre la chasse à courre, le même RAC ne mâche pas ses mots. Il rapporte comment, le 18 octobre dernier, l'équipage *La Futaie des amis* a bloqué un cerf dans une propriété privée des faubourgs de Compiègne. Le tout sous les ordres de Monique de Rothschild, tristement célèbre à cet égard, arrivée en 4X4. Mais, heureusement, après trois quarts d'heure, le cerf « saute sagement la barrière, part en sens inverse vers la forêt, sous les applaudissements de la foule ». Le RAC demande que l'on écrive à Dominique de Villepin, à Nelly Olin et aux députés pour réclamer l'abolition de la vénerie. (RAC, BP 20, 25270 LEVIER.)

*Jean-Jacques Barloy*



## *Contre les peaux de phoques*

Une « chasse » oubliée : plus d'un million de phoques sont tués annuellement au Canada. Heureusement, les réactions se multiplient. Le Parlement européen a voté une résolution en faveur de l'interdiction du commerce des produits de phoques dans l'Union européenne. L'Italie, la Croatie, les États-Unis, le Mexique en ont interdit l'importation, suivi par l'Allemagne, dont le Parlement a adopté à l'unanimité, le 19 octobre, une motion l'interdisant également.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Mises en scène sinistres*

Nous avons déjà évoqué les hauts faits (!) cynégétiques du roi Juan Carlos ( Bulletin n° 50, mai 2006). Il avait alors tué une ourse gravide en Roumanie. Au mois d'août, en Russie, au nord de Moscou, il a tué un ours. Mais, en octobre, on apprenait que cet ours était en réalité un ours apprivoisé, qu'il s'appelait Mitrofan et faisait la joie de villageois des environs. Mitrofan avait été capturé, mis en cage, puis soûlé avec de la vodka mélangée à du miel. Il fut une cible facile pour le roi d'Espagne, très fier de l'avoir abattu du premier coup de fusil. On ne sait pas s'il était au courant de cette mise en scène honteuse... On ne doit pas s'en étonner outre mesure, en se souvenant de l'ours tué en Roumanie par le Président Valéry Giscard d'Estaing, et qui avait voyagé dans l'avion présidentiel. Ou de la panthère qui avait « pris » le train du maharadjah qui allait la tuer. Ou des ours « désignés » pour Tito. Etc. On a même évoqué une telle machination à propos de la « bête du Gévaudan » tuée par le porte-arquebuse de Louis XV

*Jean-Jacques Barloy*



## *Les faisans de la chanteuse*

La chanteuse Madonna est parfois considérée comme une amie des animaux. Or, elle a récemment importé mille faisans (de France...) dans son domaine d'Outre-manche, vaste de 480 hectares. Non pas pour les mettre à l'abri, mais pour qu'ils servent de cibles à des chasseurs, moyennant 10 000 livres par jour.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Loups insaisissables*

Il était venu dans le parc national du Mercantour pour capturer trois loups. Il est reparti bredouille. En fait, Carter Niemeyer, spécialiste américain du loup, espérait capturer trois spécimens pour les munir de colliers émetteurs afin d'étudier leur action prédatrice (?). Mais les pièges à lacets et les leurres olfactifs se sont révélés inefficaces. Cette mésaventure montre combien le loup est un mammifère méfiant, craintif et insaisissable. Tant mieux pour lui, dans le contexte actuel de notre pays.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Le ministre, la loi et les lobbies*

À la fin du mois de juillet, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, rencontre les présidents des fédérations départementales des chasseurs des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault. Quinze jours plus tard, les services de police (Gendarmerie, Douanes, ONCFS) apprennent l'annulation des opérations antibraconnage prévues contre les chasseurs aux oiseaux d'eau qui voulaient ouvrir le feu avant l'ouverture de la chasse - le 15 août au lieu du 26 août. Aussi le SNE (Syndicat national de l'Environnement) pose-t-il la question : « Comment le ministre d'État, Nicolas Sarkozy, qui prône le « zéro impunité » peut-il se fourvoyer avec des représentants cynégétiques qui soutiennent ouvertement les délinquants camarguais ? Dans ces conditions, il est permis de s'interroger aussi lorsque le même ministre, à propos du braconnage de l'ortolan, écrit à Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO, le 10 octobre : « Je partage votre volonté de veiller à ce que la biodiversité soit une réalité quotidienne. » Et d'affirmer que des contraventions et des procès verbaux ont été dressés à ce sujet. Il est vraiment difficile de protéger les oiseaux en France. Le 6 octobre, le Conseil d'État rejetait la requête de trois associations contre la chasse aux tendelles dans la Lozère et l'Aveyron. (Les tendelles sont des pièges à grives.) Et le 8 décembre, Nicolas Sarkozy rendait en Baie de Somme, où les chasseurs lui ont fait visiter l'une de leurs huttes...

*Jean-Jacques Barloy*



## *Le thon rouge et les autres*

Jusqu'à une date récente, les thons ne semblaient pas spécialement menacés. Aujourd'hui, le sort du thon rouge (*Thunnus thynnus*) suscite l'inquiétude. En novembre, à Dubrovnik (Croatie), la CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) a voté un abaissement des quotas (29 500 tonnes en 2007, 25 000 en 2010, contre 32 000 actuellement).

En fait, pour sauver les thons rouges de l'Atlantique oriental et de la Méditerranée, il faudrait limiter la limite à 15000 tonnes par an. On est donc loin du compte. L'augmentation de la taille minimale pour la capture est également insuffisante. Le marché des sushis (préparations de poissons crus) est l'un des responsables de cette situation. Le Japon consomme 80 % des thons rouges de Méditerranée. Les plus gros spécimens sont les plus recherchés : or, ce sont aussi les plus féconds. Les plus petits sont conservés vivants pour être engraisés dans des cages flottantes... et ainsi ne sont pas comptabilisés dans les quotas. Rappelons que les deux espèces principales de thons sont le thon rouge et le thon blanc ou germon, nettement plus petit. Les deux, ont en réalité le dos bleu-vert et le ventre blanc argenté.

En fait, c'est l'ensemble des poissons de mer qui est menacé. On estime qu'au milieu de ce siècle, les espèces les plus couramment capturées auront disparu, sous l'effet de la surpêche et aussi de la pollution. Les chiffres font frémir. Déjà en février 2006, dans le bulletin n° 49 de la LFDA, le directeur de la Ligue fournissait les chiffres du désastre annoncé pour les requins, chiffres confirmés à la hausse par une évaluation récente, rapportée par *Science et Avenir* (décembre 2006, p. 34), selon laquelle ce sont 73 millions de requins qui sont tués chaque année pour leurs ailerons, consommés essentiellement en Chine. Pendant ce temps, le Parlement européen a voté en faveur d'une meilleure protection des mers européennes. La proposition initiale de la Commission européenne en la matière était bien floue. Reste à savoir si le Parlement aura le pouvoir d'imposer ses décisions. Et le 20 novembre, un pays s'oppose à la réduction de la pêche en eaux profondes, lors du conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche de l'Union européenne, à Bruxelles. Et ce pays, c'est - devinez - la France... Grâce à des arguments du genre : « Les avis scientifiques sont discutables », une cinquantaine de chalutiers français pourront continuer à traquer les poissons des profondeurs, pourchassés depuis que les autres se sont raréfiés... On ne peut pas protéger à la fois les poissons et les pêcheurs. Et la majorité des pêcheurs ne veut pas admettre que c'est en sauvant les poissons qu'ils seront sauvés de leur propre disparition.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Un chevreuil vraiment fou ?*

Toute la France en a frémi. Début août, la télévision montrait un monstre redoutable qui, en Poitou, attaquait les promeneurs au coin d'un bois : un chevreuil. Étrange affaire. Certes, un chevreuil en rut peut devenir agressif, mais enfin... Et puis, il est apparu que l'animal cherchait plutôt à jouer. Il avait donc été élevé par des hommes. De toute façon, il n'y avait rien à craindre. Les promeneurs allaient être protégés par... les chasseurs. Le RAC a alors publié un communiqué ironique : « Tous les prétextes sont bons pour les chasseurs pour apparaître comme des sauveurs [...] Heureusement qu'ils sont là pour protéger les joggeurs ! Par contre, les médias font bien rarement allusion à ces mêmes joggeurs agressés, blessés ou tués par les chasseurs. [...] Nous n'oserons pas insinuer que les chasseurs, pour justifier leur passion de tuer, aient pu avoir l'idée de le droguer. »

*Jean-Jacques Barloy*



## *Dangereuses chimères*

Début octobre, on apprenait que plusieurs équipes de chercheurs britanniques avaient obtenu l'autorisation de réaliser des embryons chimères mi-animaux mi-humains. La technique consiste à implanter le noyau d'une cellule humaine dans un ovocyte de vache ou de lapine, dont le noyau aurait été enlevé.

Une telle technique, en théorie réalisable, soulève évidemment de graves problèmes éthiques. En France le clonage d'embryons humains est interdit, mais de tels embryons « hybrides » seraient-ils classés comme « humains » ?

*Jean-Jacques Barloy*



## Les otaries peuvent souffler

Nous avons déjà dénoncé le « snobisme scientifique », qui consiste à marquer les animaux de toutes les façons imaginables, à les munir d'émetteurs, etc. Grâce à la *Humane Society of the United States*, le marquage au fer rouge des otaries de Steller a été banni. L'otarie de Steller est la plus grande otarie du monde et vit sur les côtes d'Alaska. Ce marquage, accompagné d'extractions de dents et de prélèvements (à vif) de tissus, avait manifestement provoqué la mort de jeunes sujets.

*Jean-Jacques Barloy*



## Cosmétiques

La Fédération européenne pour les composants cosmétiques (un groupement commercial de fabricants) avait porté plainte contre les dispositions de la Directive européenne de 2003, qui comporte notamment l'interdiction de la vente des produits cosmétiques testés sur les animaux. Après avoir été déboutée en première instance, cette fédération a interjeté appel: elle vient d'être déboutée par la Cour de justice européenne. Face à l'industrie cosmétique, l'Europe tient bon.

*Jean-Claude Nouët*



## Espèces menacées...d'expérimentation

En octobre dernier, la sauvegarde d'espèces en voie de disparition a connu un regain d'actualité médiatique quand fut annoncée la naissance d'un faon sika du Japon issu d'une biche élaphe (notre cervidé européen familial) laquelle avait porté un embryon sika obtenu préalablement par fécondation *in vitro*. La relation qui en a été faite dans deux articles de journaux <sup>(1 et 2)</sup> conduit à formuler quelques commentaires concernant d'une part les procédures expérimentales mises en œuvre et leur efficacité et d'autre part la pertinence d'une telle démarche pour la sauvegarde recherchée et son extension à d'autres espèces de celle en cause. Enfin, il convient de poser à nouveau brutalement la question récurrente : de quelles espèces se soucie-t-on d'assurer la sauvegarde, parmi toutes celles, végétales ou animales, dont la disparition prochaine paraît inéluctable ?

Les procédures expérimentales comportent de nombreuses étapes, elles sont lourdes à mettre en œuvre et il faut disposer d'un nombre suffisant d'individus pour produire des embryons et ensuite assurer leur gestation. La fécondation *in vitro* nécessite l'obtention de spermatozoïdes et d'ovules fonctionnels aptes à réaliser la fécondation dans des milieux de culture adéquats élaborés au laboratoire, et à élever les embryons obtenus jusqu'au stade dit du blastocyste. Ce stade précoce du développement se présente comme une petite sphère comportant une cavité délimitée par deux groupes de cellules embryonnaires, l'un participant à la formation du placenta, l'autre à partir duquel l'animal proprement dit se différencie.

Alors capables de s'implanter dans la muqueuse utérine, les blastocytes sont transférés dans l'utérus d'une femelle porteuse. Mais pour que l'implantation réussisse, il convient que l'utérus soit lui-même réceptif. Dans les conditions naturelles et « banales » de la reproduction, la préparation synchrone des partenaires assure le succès de l'implantation. Celle-ci est beaucoup plus aléatoire quand on a mis en œuvre la fécondation *in vitro* et *a fortiori* quand l'embryon obtenu *in vitro* est d'une espèce différente de celle de la femelle porteuse, chaque espèce présentant des contraintes hormonales et chronologiques singulières qui doivent impérativement être identifiées par les expérimentateurs. Dans le cas présent, une étape supplémentaire a semble-t-il accru la difficulté : les embryons obtenus par fécondation *in vitro* ont été congelés et conservés jusqu'au moment de leur implantation dans un utérus réceptif (étape sans doute nécessaire pour maîtriser le paramètre de la synchronisation).

Une seule naissance a été obtenue après le transfert de huit embryons, chacun dans une mère porteuse. L'évaluation de ce « succès » en termes de pourcentage ne saurait dans l'état avoir de signification, dans la mesure où l'on ignore le nombre d'ovocytes qui ont été soumis à la fécondation *in vitro*, le nombre des développements embryonnaires consécutifs qui ont abouti au stade blastocyste, combien parmi ceux-ci ont été congelés et combien après décongélation étaient aptes à être transplantés. Il est indispensable de connaître le « rendement final » de l'expérience car, en l'occurrence, l'obtention d'ovocytes provenant de l'espèce à sauver est l'étape initiale décisive. Selon ce « rendement final » il est évident qu'en amont il faudra obtenir un nombre plus ou moins important d'ovocytes, supérieur à celui d'une ovulation naturelle spontanée ; il faudra donc provoquer une superovulation par stimulation hormonale ; au risque de détraquer, voire stériliser les ovaires de la femelle utilisée (il s'agit d'une espèce à sauvegarder...). Et puisque les réalisateurs de cette expérience précisent, à juste titre <sup>(1 et 2)</sup> que le sauvetage de l'espèce implique la production par cette technique d'un nombre important d'individus des deux sexes aux patrimoines génétiques aussi divers que possible, il est indispensable que les géniteurs initiaux, producteurs des spermatozoïdes et des ovocytes, ne soient pas apparentés.

L'objectif poursuivi par les chercheurs n'était, semble-t-il pas, la sauvegarde du cerf sika du Japon <sup>(2)</sup> mais celle du « cerf du Vietnam qui, lui, est menacé de disparition » et qui lui est « très proche ». On voit donc qu'en dépit de cette proximité affirmée et de la prudente mise au point préalable de la technique chez le cerf sika, la sauvegarde du cerf du Vietnam reste à accomplir. À la satisfaction légitime des chercheurs s'ajoute un enthousiasme médiatique qui confine aux rêveries de la Perrette de la fable. Au total, à regret, cet événement paraît plutôt relever de la gesticulation scientifique.

À supposer que le « rendement final » invalide ce jugement sévère, est-il pertinent de mettre en branle un tel dispositif pour sauvegarder une espèce ? Il est bien difficile d'y croire et il convient de renouveler les objections déjà exposées ici à propos des techniques de clonage aux résultats aléatoires <sup>(3)</sup>. Que fera-t-on des quelques animaux (ou des troupeaux ?...) sauvegardés ? Approvisionneront-ils des parcs d'attraction dits zoologiques ? Apaiseront-ils ainsi notre mauvaise conscience ? Tentera-t-on de les réintroduire dans un environnement lui-même non sauvegardé ? N'est-ce pas là que réside l'essentiel de l'enquête à conduire pour analyser et comprendre les mécanismes qui conduisent une population, voire une espèce tout entière, au bord de l'extinction ? La fécondation *in vitro* citée ici ou le clonage paraissent être de bien médiocres et coûteuses prothèses pour pallier les amputations de la biodiversité.

Oui, la biodiversité est dangereusement amputée, en particulier par les actions délibérées ou inconscientes de l'activité humaine. De multiples exemples nous assaillent, nous inquiètent ou nous émeuvent. Il est remarquable que l'émotion va plutôt vers les « grosses bêtes », les plus visibles et les plus proches de nous par leurs comportements ; c'est là qu'intervient la modulation concentrique de nos jugements décrite par J.-C. Nouët <sup>(4)</sup>.

Mais les innombrables « petites bêtes » et les plus « modestes plantes », elles aussi merveilles de l'invention biologique, sont elles aussi des pièces essentielles du puzzle gigantesque de notre « environnement » et elles méritent tout autant que les précédentes notre attention vigilante et nos soins intelligents.

**Alain Collenot**

<sup>(1)</sup> *La Nouvelle République du Centre* (21.10.06).

<sup>(2)</sup> *Le Figaro* (23.10.06).

<sup>(3)</sup> *Bulletins de la LFDA*, n<sup>os</sup> 36, avril 2002 ; 40, juillet 2003 ; 43, avril 2004.

<sup>(4)</sup> *Bulletin de la LFDA*, n<sup>o</sup> 49, février 2006.



## Ethique et expérimentation

Créé par décret du 22 mars 2005, le “Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale” s'est réuni pour la première fois le 15 novembre 2006 au ministère de la recherche, après que ses membres aient été désignés par l'arrêté du 7 juillet 2006 (5). Ce comité au nom bien ambitieux est placé auprès de la Commission nationale de l'expérimentation animale (CNEA), et a pour mission “d'émettre des avis sur les questions éthiques soulevées par l'expérimentation animale”. Ce nouveau comité était-il nécessaire ? Il semble superflu. En effet, le décret de 1987 qui instaure la CNEA, a conféré à cette Commission nationale des pouvoirs étendus, dont celui de se saisir de toute question concernant l'expérimentation. Hélas, après des débuts entreprenants, la CNEA est tombée rapidement en quasi léthargie, n'a été réunie que trop rarement et son activité a été limitée à l'examen des demandes d'ouverture des “formations spéciales à l'expérimentation animale”. Et cela malgré des demandes répétées mais vainement adressées à son président par le Pr J-C Nouët pour réclamer notamment des réunions plus fréquentes et l'élaboration d'un modèle pour la création des “comités d'éthiques d'établissement”, afin qu'ils ne soient ni disparates, ni “de convenance” (on en connaît hélas de cette sorte...).

Aujourd'hui, voici que le Comité de réflexion éthique, nouvellement instauré est chargé de cette tâche. Tant mieux. Mais elle était du ressort de la Commission nationale. Elle en avait le temps, et beaucoup de ses membres en avaient le désir. Lors de la diffusion des communiqués officiels auto-satisfaits annonçant la création du Comité de réflexion éthique, on a noté ce commentaire d'un membre du cabinet ministériel: “Il est temps que l'on réfléchisse aux aspects éthiques de l'expérimentation animale”. Ah bon! Personne ne s'en était préoccupé avant ? Comme cela a fait plaisir à tous ceux qui, depuis 30 ans au sein de la LFDA, sans avoir attendu que le politique se réveille en croyant découvrir l'eau chaude, ont réfléchi à cette question, en multipliant articles, interventions et conférences, et en s'échinant à préserver l'animal dit de laboratoire, notamment par la mise en œuvre de méthodes de remplacement !

A ce propos, on doit regretter que les changements de ministres et des membres de leurs cabinets, les remplacements de fonctionnaires dans l'administration amènent des personnes nouvelles, qui n'ont pas sur les sujets en cours d'étude la connaissance nécessaire des dossiers et de leur historique, ou ne montrent pas l'intérêt personnel qu'y apportaient ceux qui sont partis, ou ne veulent plus s'engager personnellement comme leur prédécesseur. Au résultat, les dossiers dévient, ou repartent à zéro, ou sont abandonnés. La mémoire des travaux antérieurs se perd et rien n'avance. On se demande même, parfois, si certains changements ne seraient pas décidés, justement, pour écarter ceux que l'expérience voire la sensibilité font entrer un jour en conflit avec la ligne politique et divers intérêts économiques.

Dès lors, quelle sera l'activité de ce nouveau Comité national de réflexion éthique ? Son travail le plus utile et le plus urgent serait certainement d'appuyer les réclamations de ceux qui, depuis 30 ans, parlent à des sourds et écrivent pour des aveugles.

*Jean-Claude Nouët*

<sup>5</sup>. Parmi lesquels nos amis Georges Chapouthier et Alain Collenot,, administrateurs de la LFDA

## Action LFDA



### Arles, vil(l)e amie des enfants

En dépit des informations documentées, régulièrement transmises depuis deux ans aux services compétents de l'UNICEF -France par différentes associations anti corridas telles que la FLAC, et destinées à alerter l'UNICEF au sujet des nombreux et dangereux soutiens accordés par la Ville d'Arles à l'enseignement de la tauromachie et à sa promotion chez les enfants, l'UNICEF a pris la décision en novembre dernier de décerner à cette ville, son label « Ville amie des enfants ».

Aussitôt cette décision connue, le Professeur Jean-Claude Nouët, président de la Fondation LFDA, a fait savoir à M. Jacques Hintzy, président de l'UNICEF France dans un courrier en date du 22 novembre 2006 que :

« La nomination par l'UNICEF de la Ville d'Arles comme « Ville amie des enfants » est profondément choquante du point de vue de l'éthique. En effet, ce faisant, l'UNICEF cautionne l'enseignement de jeunes enfants à la pratique cruelle de la corrida, et met ces derniers en danger moral comme en péril physique. L'UNICEF ne peut pas ignorer :

\_ que la ville conduit régulièrement les enfants de la cité à assister gratuitement aux corridas organisées dans les arènes,

\_ qu'il existe à Arles une école de tauromachie espagnole, subventionnée par la ville, et ouverte aux enfants dès l'âge de dix ans,

\_ que ces enfants très jeunes sont confrontés à des veaux et des vachettes beaucoup plus grands et lourds qu'eux-mêmes, ce qui les expose évidemment à des accidents physiques.

A ce sujet, nous rappelons que le service « Ville amies des enfants » de votre organisme a été tenu informé de la situation locale dès 2004 par l'envoi de courriers, dossiers, extraits de la presse locale, et divers rapports de pédopsychologues soulignant notamment les effets néfastes et pervers des spectacles violents sur les enfants. Il est consternant de constater que la France n'a tenu aucun compte de ces expertises, à l'opposé par exemple du Gouvernement de Catalogne, qui a interdit l'accès des arènes aux mineurs de moins de quatorze ans. Dans ces conditions, la décision d'accorder à Arles le label « Ville amie des enfants » ne peut manquer de ternir l'image et la notoriété de l'UNICEF, parce qu'au titre de la protection légitime de l'enfance, elle banalise la violence et favorise la souffrance animale. Pour notre part, nous avons largement fait connaître cette décision auprès d'autres organismes non gouvernementaux et auprès de nos donateurs, dont beaucoup sont également donateurs de l'UNICEF ; certains de ces derniers nous ont d'ailleurs déjà fait part de leur désir de suspendre leurs dons à votre organisme jusqu'à votre rétractation éventuelle, pour les reporter sur d'autres organismes de protection de l'enfance, dont l'éthique leur paraît plus rigoureuse.

Quant à moi, je considère que ce label est une vilénie, et qu'Arles mérite exactement le titre de « VILE amie des enfants ». De son côté, le directeur de la LFDA, lui même donateur de l'UNICEF, écrivait le 23 novembre à M. Patrick Poivre d'Arvor, pour lui donner copie du courrier déjà adressé au Président de l'UNICEF et lui demander son point de vue d'ambassadeur national de l'UNICEF, sur l'attribution de ce label à la ville d'Arles. En effet, cette marque de reconnaissance conduit à cautionner indirectement « une pratique exposant les enfants à des dangers physiques et psychologiques mais également moraux par l'éducation instillée à l'indifférence à la violence et à la souffrance que cette pratique cruelle, dite « tradition », qu'est la tauromachie fait subir aux animaux à seules fins de spectacle ». Par un courrier du 29 novembre Patrick Poivre d'Arvor faisait savoir à la Fondation LFDA qu'il nous apporterait son aide en s'entretenant prochainement avec le Président de l'UNICEF de nos remarques.

En attendant, lors de la signature officielle le 28 novembre de la Charte « Ville amie des enfants » entre le Maire d'Arles et la présidente départementale de l'UNICEF, celle-ci a déclaré au journaliste de « la Provence », l'interrogeant sur la manifestation organisée à cette occasion par la FLAC, être plus préoccupée par ces 30 000 enfants qui meurent de faim chaque jour dans le monde que de s'immiscer dans les affaires internes des villes. Il est possible qu'Arles contribue généreusement à la lutte contre la famine des enfants dans le monde ; cette générosité ne pourrait être que saluée. Toutefois, la signature de la charte n'aurait elle pas pu (voire dû) être conditionnée par l'UNICEF à un engagement de la Ville à observer aussi une éthique rigoureuse en matière d'éducation des enfants arlésiens ? Ceux-ci ne méritent-ils pas, en effet, de recevoir une « nourriture » de l'esprit moins « empoisonnée » par la violence que celle qu'une archaïque et pernicieuse pseudo tradition locale veut leur imposer ?

Quoiqu'il en soit, l'UNICEF a donc manqué pour le moins de vigilance sur les affaires éducatives et culturelles, dites « internes » de la Ville et son image, à notre grande et amère déception, se trouve désormais, malgré tout, de ce fait quelque peu écornée.

*Thierry Auffret Van Der Kemp et Jean-Claude Nouët*

## *Action LFDA*



### *Le service public de radio et de télévision : un relais pour les contre-vérités scientifiques de l'industrie du foie gras.*

Notre Fondation observe que certaines chaînes publiques de radio et de télévision apportent régulièrement leur concours aux industriels du foie gras. Déjà le 18 novembre, sur la chaîne « France Inter » de Radiofrance, M. Jean Pierre Coffe, au cours de son émission « Ça ne se bouffe pas, ça se mange », ce jour là consacrée entièrement au foie gras, insistait de manière répétée pour que soit niée la réalité des conditions d'élevage en batterie des canards.

Les 4 et 6 décembre, la chaîne de télévision de France 2, avec son Journal et son émission Télématin, sert à son tour de relai aux industriels du foie gras pour véhiculer à leur tour une autre information fautive, selon laquelle le stockage des graisses dans le foie serait naturel chez les palmipèdes.

Pour rappeler les réalités scientifiques et la déontologie journalistique, la Ligue des droits de l'animal, a réagi le 7 décembre en diffusant le communiqué de presse ci-dessous : En prévision des fêtes de fin d'année, la promotion du foie gras s'intensifie, surtout au moment où se déroule à New-York un procès visant à y interdire sa production et sa commercialisation.

Aux USA comme en France (sur France 2, Journal de 20h du 4 décembre et Télématin du 6 décembre), les promoteurs du foie gras n'hésitent pas, pour justifier le gavage forcé des canards et des oies, à user d'un argument que démentent formellement les scientifiques : en préparation de leur migration, les palmipèdes sauvages se gaveraient pour stocker abondamment des graisses dans leur foie. Cela est faux.

Les ornithologues spécialistes des oiseaux migrateurs, dont Alain Tamisier (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive, CNRS, Montpellier) ne cessent de confirmer, depuis vingt ans, que chez les migrateurs tels que le canard col-vert et l'oie sauvage, le stockage d'énergie sous forme de graisses, s'il est présent en faible quantité autour des viscères dont le foie et non pas dans le foie, se fait essentiellement sous la peau, et principalement au niveau de la poitrine, assurant ainsi une protection contre le froid, une distribution équilibrée de la surcharge pondérale, et une utilisation rapide des réserves énergétiques par les muscles lors du vol.

De plus, le canard d'élevage « mulard », issu du croisement entre un canard de Barbarie (non migrateur) et une cane domestique, a hérité le caractère génétique dominant non migratoire du mâle. De ce fait, il ne peut même pas exister de stockage naturel de graisses chez le mulard, oiseau non migrateur. Pourtant, les promoteurs du foie gras, peut-être à court d'arguments, continuent d'affirmer faussement que le gavage et la fabrication du foie gras sont « naturels », parce qu'ils ne feraient que copier un phénomène naturel.

En revanche, il est naturel que des scientifiques jugent inacceptable qu'il soit fait référence au stockage physiologique normal chez le migrateur, pour tenter de justifier une suralimentation forcée, contraire aux besoins alimentaires des palmipèdes et aboutissant à une surcharge du foie en graisses, considérable et anormale. Par ailleurs, il est tout aussi naturel, pour tout citoyen, de se demander pourquoi des journalistes consciencieux n'ont pas sollicité d'avis compétent, en l'occurrence celui de spécialistes scientifiques indépendants.

*Thierry Auffret Van Der Kemp et Jean-Claude Nouët*



## *Les chameaux aussi*

On pense rarement aux chameaux. Ils méritent pourtant que l'on s'intéresse à leur sort. L'association Animaux Secours (284 route de la Basse-Arve, 74380 Arthaz) a engagé une campagne de secours aux chameaux du Rajasthan (Inde du Nord). Ils y sont près d'un million et leur sort est souvent lamentable. Une initiative digne d'être aidée. La présidente d'Animaux Secours est Janine Vogler, qui milite depuis longtemps pour les animaux.

Les chameaux sont, par exemple renversés par des camions, puis abandonnés par leurs maîtres, agonisent durant des jours. Ou bien, des selles défectueuses leur provoquent de sérieuses blessures. Ces chameaux sont en fait des dromadaires, lesquels ont peu à peu supplanté, en Inde, le chameau à deux bosses.

*Jean-Jacques Barloy*



## *(Re) découvrir Hogarth*

Il est très rare que l'œuvre d'un peintre puisse déclencher des mesures en faveur des animaux. Ce fut pourtant le cas pour William Hogarth (1697-1764), peintre et graveur anglais, dont une exposition au musée du Louvre a permis au public français de découvrir ou redécouvrir l'œuvre.

Hogarth excella notamment dans des scènes de genre, représentations précises de la vie en Grande-Bretagne. C'est le cas d'une série d'estampes intitulées « Les Étapes de la cruauté » (1751. *Le Premier Stade de la cruauté* montre des enfants tourmentant des animaux. *Le Deuxième Stade de la cruauté*, ce sont des coups qui pleuvent sur des chevaux ou des moutons. Vient ensuite *La Cruauté dans sa perfection* : le meurtre d'une femme. Et enfin, *La Récompense de la cruauté*, la dissection d'un cadavre humain. Chaque estampe est accompagnée d'un petit poème à l'avenant. Toujours est-il que ces estampes furent, assure-t-on, à l'origine, en 1822, d'une loi contre les mauvais traitements infligés aux animaux. Merci Hogarth !

*Jean-Jacques Barloy*



## Ségolène et la corrida

Pidiendo vient de se déclarer ville anticorrída : c'est la dixième ville portugaise à le faire. Mais, pendant ce temps, les promoteurs de la tauromachie tentent de l'exporter à travers le monde. Leur dernière cible : la Chine. Plusieurs corridas y ont déjà eu lieu cet automne. Le chanteur Renaud, au cours d'une émission de télévision, ayant laissé apparaître un T-shirt avec l'inscription « Corrida ? non merci », il s'est trouvé un téléspectateur pour protester contre cette « promotion d'une idée, quelle qu'elle soit ». Comme si la télé ne faisait pas la promotion des corridas - entre autres. Pour sa part, Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, a déclaré que sa ville n'accueillerait jamais de corridas et a signé un arrêté municipal interdisant les manifestations tauromachiques ponctuelles à Marseille. Ségolène Royal, lors de sa visite au Grau-du-Roi, a déclaré : « La corrida est un spectacle magnifique. Je comprends la passion de ceux qui s'enthousiasment pour cela. » (*La Provence*, 6 novembre.) Sans doute s'enthousiasmerait-elle spécialement pour les « corridas au féminin », dans lesquelles se produisent de jeunes toreras, de 18 ans en moyenne...

*Jean-Jacques Barloy*



## Ah ! Être Catalan !

Le quotidien espagnol El País du 15 décembre apprend que *La Monumental*, la grande arène de Barcelone, sera transformée en marché à ciel ouvert en 2008. Depuis qu'en 2004 la Ville s'était déclarée anti-corrída, elle ne versait plus aucune subvention à la société privée qui bénéficiait encore d'un droit d'utilisation de cette arène, la deuxième d'Espagne. La société en question arrête ses activités, en raison des pertes (près de 24.000 euros par spectacle !).

Chez nous, la corrida continue de recevoir subventions et soutiens des élus, à tous les niveaux. Depuis trente ans, la LFDA dit et répète que la corrida finira par être interdite en Espagne avant de disparaître en France !

*Jean-Claude Nouët*



## *Le foie gras maigrit*

L'industrie française du foie gras a beau persister dans sa propagande abusive, elle ne peut nier ou cacher les sévices du gavage forcé. C'est exactement ce qui a motivé l'interdiction, déjà effective ou en cours, de la production de foie gras par de nombreux pays ou états, qui placent le respect dû à l'animal avant le profit commercial : Argentine, Autriche (six provinces sur 9), République tchèque, Danemark, Finlande, Allemagne, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Suède, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni, Californie (en cours), villes de Chicago, et bientôt de New-York. La France, elle, reconnaît le gavage comme pratique culturelle. On a « l'exception culturelle » que l'on mérite.

*Jean-Claude Nouët*